
MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2025

Règlement

La ville de Bondy organise les maisons et balcons fleuris.

Publicité et inscriptions

Maisons et Balcons fleuris est diffusé sur tous les supports d'information municipaux (journal, site internet, réseaux sociaux).

Les inscriptions sont reçues par e-mail, par courrier, en ligne sur le site internet de la Ville, ou peuvent être déposées dans l'urne à l'accueil de l'hôtel de Ville.

Date limite d'inscription : 16 juin 2025

Maisons et Balcons fleuris se décompose en 5 catégories :

1^{ère} catégorie : Maisons avec jardin visible de la rue **sans occultant**

2^e catégorie : Balcons visibles de la rue, décors sur la voie publique, fenêtres, portes et murs fleuris

3^e catégorie : Immeubles collectifs : abords et façades

4^e catégorie : Établissements recevant du public (entreprise, caserne, commerce, hôpital, gare, etc.)

5^e catégorie : Établissements scolaires

Chaque bulletin d'inscription ne peut comporter qu'une seule catégorie.

Composition du Jury

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le jury est composé d'élus, de membres des conseils des sages et des jeunes ainsi que du personnel communal des services techniques de la Ville de Bondy.

Visite et classement

Suite à son passage, le jury délibère et arrête un classement à l'aide d'une grille préétablie pour chacune des catégories.

Il est important de préciser que le jury ne juge que ce qui est visible de la voie publique, en aucun cas, il ne pénètre dans les propriétés.

Remise des prix communaux

Une remise des prix est organisée par la commune.

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une récompense.

Renseignements : 01 48 50 53 22